



Mairie de Menerbes

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUILLET 2017**

La séance est ouverte à 19h30, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Menerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Catherine ROSSI - M. Yannick MARTIN - Mme Tephén PITOT - M. Patrick MERLE - Mme Henriette TURCO - Mme Monique AUBERT - M. Fabien TEMPIER.

Représentée : Mme Monique AUBERT a donné pouvoir à Mme Fabienne GATIMEL (à partir de la délibération N° 100).

Absents : Mme Chantal BASIN - M. Franck DUFOUR - M. Jean-Claude PUECH

Secrétaire de séance : M. Yannick MARTIN

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 28 Juin 2017, approuvé à l'unanimité.

Décision Municipale N° 91-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles cadastrées Section AE 84, 85, 86, 87.

Décision Municipale N° 92-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles cadastrées Section AW 540.

Décision Municipale N° 93-2017 : MISSION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DE L'EGLISE ET ABORDS DE L'EGLISE SAINT-LUC

ACCEPTE la proposition financière de Monsieur Michel DELEPIERE de Cadenet (84160) pour la somme de 13 000 € HT comprenant l'avant projet sommaire, le projet d'exécution plans et coupes, CCTP, DPGF, DCE, assistance au marché de travaux, dossier des ouvrages exécutés et direction des travaux

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 94-2017 : MAPA : CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTE ET DE 14 LOGEMENTS : LOT N° 14

ACCEPTE le marché du lot n° 14 pour la construction de la maison de santé et de 14 logements pour le montant de 128 293 € HT proposé par l'entreprise SAET de Caumont (84510)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 95-2017 : TRAVAUX D'INSTALLATION DE GRILLES DE PROTECTION POUR LA MISE EN SECURITE DU GROUPE SCOLAIRE CLOVIS HUGUES

ACCEPTE le devis de l'entreprise ANDRE Dominique pour la réalisation de grilles de protection pour le montant de 16 150 € TTC

PRECISE que la dépense est inscrite au budget de la commune en section d'investissement sur l'opération d'équipement n° 49 (Restauration des bâtiments communaux)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 96-2017 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A LA CERTIFICATION FORESTIERE POUR LES PROPRIETAIRES FORESTIERS.

DECIDE :

- d'adhérer, pour l'ensemble des forêts que la commune de Ménerbes possède en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une période de 5 ans. L'adhésion sera reconduite tacitement tous les 5 ans sauf dénonciation de la commune par courrier au moins 3 mois avant la date d'expiration ;
- de s'engager à respecter le cahier des charges national du propriétaire forestier ainsi que le cahier des charges national pour l'exploitant forestier durant la période d'adhésion ;
- d'accepter et de faciliter la mission du certificateur et/ou de PEFC PACA, étant amené à effectuer des contrôles de conformité sur la propriété forestière, objet de l'adhésion et les autoriser à cet effet, à titre confidentiel, à consulter le document de gestion durable attaché à la forêt communale ;
- de mettre en place les actions correctives qui seront demandées par PEFC en cas de pratiques forestières non conformes, sous peine d'exclusion du système de certification PEFC
- d'accepter que la présente adhésion soit rendue publique ;
- de respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci ;
- d'accepter que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence, les cahiers des charges sur lesquels la commune s'est engagée pourront être modifiés ;
- de s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur – Pavillon du Roy René – CD 7 Valabre – 13120 GARDANNE pour le montant forfaitaire de 20 € pour 5 ans et 149,95 € de cotisation annuelle à compter du 1^{er} juillet 2017 ;
- de désigner Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à cette adhésion et signer les différents formulaires d'adhésion.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 97-2017 : REAMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES DE LA RENTREE 2017-2018.

SE PRONONCE en faveur du retour à l'organisation des rythmes scolaires sur une semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017-2018, à raison de 24 heures d'enseignement, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 98-2017 : RESTAURATION DU RETABLE DE LA VIERGE DE L'EGLISE SAINT LUC

ACCEPTE la restauration du retable de la Vierge pour le montant de 23 980,80 € HT soit 28 776,96 € TTC et 13 573,90 € HT soit 16 288,68 € TTC par Monsieur Gilles TOURNILLON de Sainte Cécile les Vignes, pour les travaux ci-dessus indiqués

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de la commune en section d'investissement sur l'opération d'équipement n° 19 (Restauration de l'Eglise Saint Luc)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 99-2017 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION DE LA CHAUFFERIE BOIS.

SOLLICITE une aide financière de 94 200 € au taux de 30 % des travaux d'installation de la chaufferie bois auprès de la REGION PACA estimés à la somme de 314 000 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement du dossier
PRECISE que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 72-2017 susvisée.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 100-2017 : MARCHE PUBLIC DE REAMENAGEMENT DES ABORDS DU STADE – LOT N° 2 : AVENANT N° 1

ACCEPTTE l'avenant n° 1 du lot n° 2 du marché de réaménagement des abords du stade s'élevant à 1 782 € HT et portant le marché à la somme de 30 056,20 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 101-2017 : CHOIX DE L'ORGANISME BANCAIRE POUR LE FINANCEMENT DU CENTRE MEDICAL ET DES LOGEMENTS

DECIDE de choisir les conditions proposées par le Crédit Agricole pour le financement de construction du centre médical et des logements, en approuvant :

- Prêt moyen terme à taux fixe amortissable sur 25 ans pour la somme de 1 700 000 € (un million sept cent mille euros) au taux fixe de 1.96 %, représentant une échéance annuelle de 86 666,39 euros, et 1 700 euros de frais de dossier.
- Crédit relais portage cession appartements de 24 mois pour la somme de 1 000 000 € (un million d'euros) au taux fixe de 0.65 % représentant un intérêt annuel de 6 500 €, et 0.10 % de frais de dossier.
- Crédit relais TVA de 24 mois pour la somme de 177 319 € (cent soixante-dix-sept mille trois cent dix-neuf euros) au taux fixe de 0.65 % représentant un intérêt annuel de 1 152,57 €, et 0.10 % de frais de dossier.
- Crédit relais subventions de 24 mois pour la somme de 628 000 € (six cent vingt-huit mille euros) au taux fixe de 0.65 % représentant un intérêt annuel de 4 082 €, et 0.10 % de frais de dossier.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 102-2017 : TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DE LA CALADE D'ACCES A LA CHAPELLE NOTRE DAME DES GRACES

ENGAGE les travaux de mise en sécurité de la calade d'accès à la chapelle Notre Dame des Grâces dont la main d'œuvre est effectuée par la Maison des Métiers du Patrimoine pour le montant de 20 700 € TTC et des matériaux prévus pour le montant de 5 478 € TTC

ACCEPTTE le financement de l'Association Les Amis de Ménerbes correspondant à la main d'œuvre

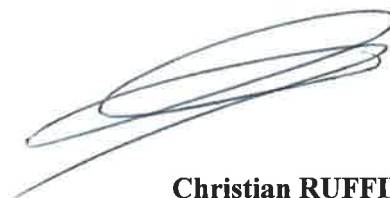
PRECISE que la dépense est inscrite au budget de la commune en section d'investissement sur l'opération d'équipement n° 27 (Restauration de murs de soutènement)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait à Ménerbes, le 28 Juillet 2017

Le Maire,



Christian RUFFINATTO



